



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 |

JUIN 2020

C'est officiel ! La FÊTE FORAINE bientôt là !

Place de l'Abbé Grégoire

Du Samedi 13 Juin au Mercredi 17 Juin



LE MOT DU MAIRE

Triotines, Triotins,

Le déconfinement est à présent enclenché. La date du 11 mai ne signifie pas un « retour à la normale » car le **virus est toujours présent et dangereux**. Nous nous réjouissons de retrouver des activités qui étaient interdites durant le confinement, mais nous ne pouvons pas encore reprendre toutes nos anciennes habitudes. **La prudence reste de mise**, particulièrement dans notre région qui a été si durement touchée, et j'ai confiance en vous, en votre sens civique et en votre responsabilité.

Ce contexte n'a pas permis l'installation du nouveau conseil municipal, suite aux élections du 15 mars, dans les délais habituels. La semaine passée cela fut chose faite. Vous trouverez dans le Trieux info les résultats ainsi que les comptes-rendus du Conseil Municipal. Je tiens à remercier tous les Triotins qui se sont déplacés pour voter ou qui ont fait des procurations. La liste Unis pour Trieux a fait un meilleur score qu'en 2017. Ce résultat est dû au travail de notre équipe, de nombreux projets sont en cours, vous ne serez pas déçus, nos promesses seront tenues et encore merci de la confiance que vous nous avez accordée.

Pour faire face à la pandémie, et en cohérence avec les préconisations gouvernementales, nous avons dû fermer l'ensemble des équipements publics. Une **permanence téléphonique** a été maintenue tout au long de cette fermeture. Les personnels communaux, conseillers municipaux, adjoints m'ont entouré, se sont mobilisés tout au long de ce confinement pour servir et accompagner au mieux les Triotins.

Une **vague de solidarité** s'est déployée sur notre commune. Beaucoup de bénévoles ont proposé leur aide, fait les courses, ont soutenu les séniors ou confectionné des masques sur notre commune. Je remercie celles et ceux qui ont œuvré à rendre notre quotidien plus facile et qui ont pris des risques pour se rendre au travail : personnels soignants, hospitaliers ou dans les EHPAD, pharmacies, commerces, personnel administratif et technique de la commune.

L'école a rouvert ses portes depuis le 16 mai 2020. Cette rentrée progressive qui doit respecter un protocole très strict, permet aux enfants de reprendre une vie presque normale. Actuellement nous accueillons 60 élèves grâce à une équipe enseignante impliquée, motivée et professionnelle, je les félicite. Je n'oublie pas également les ATSEM et le personnel de nettoyage.

Pour retrouver et profiter de certains loisirs, nous avons décidé d'accueillir la fête foraine. Je compte sur le sérieux de tous pour assurer la sécurité de chacun. En respectant les gestes barrières, nous pouvons nous protéger.

Si je fais attention, je te protège ; si tu fais attention, tu me protèges ; ensemble nous nous protégeons. Soyez patients et prenez soin de vous.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude ou
dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans se
serrer la main,
éviter les
embrassades

« PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ-NOUS »

ÉLECTION DU MAIRE ET MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 mai 2020 se tenait la mise en place officielle du conseil municipal de Trieux suite aux élections municipales du 15 mars 2020. Les électeurs votaient pour élire les 23 membres du conseil municipal. Avec 62,57 % des suffrages, majoritaire, la liste Unis Pour Trieux conduite par Jean-Claude KOCIAK a remporté dix-neuf sièges lors du premier tour. Quatre sièges reviennent à la liste de Pascal PARROTTA, créditée de 37,42 % des votes.

Élus à la majorité :

Maire : Jean-Claude KOCIAK
1er adjoint : Olivier TELLIER
2^{ème} adjointe : Jocelyne DURLA
3^{ème} adjoint : Marizio MENGHI
4^{ème} adjointe : Nathalie DELLES
5^{ème} adjoint : Claude TOMC
Conseillère déléguée : Monique FILLGRAFF
Antoine BARBERIO
Yoann BOSSI
Antony CERONE
Christiane CIPRIANI
Stéphanie DEVAUX
Pascal HENRY
Sylvie LANDOWSKY
Nathalie MANGEOT
Jean-Pierre MARZEK
Jennifer MILIZIANO
Julien THOMAS
Lucie VAN MEEL

Élus de l'opposition :

Gérald RIANI
Patrick GIANDRANDI
Bériza SABBA
Frédérique THIRION WATRIN

Nous vous informons des démissions de Pascal PARROTTA et Marie-José MIESKIEWICZ, remplacés par Patrick GIANGRANDI et Frédérique THIRION WATRIN.

TRIEUX PRATIQUE

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Tous les jours de la semaine : 8h/12h et 15h/17h30

Mercredi 8h/12h

Fermée le samedi

Pour garder la distanciation, une personne dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

☎ 03.82.46.56.00 ✉ : accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CCAS : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2004** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES : Fermée jusqu'à nouvel ordre.

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/Piscine>

SIRTOM

☎ 03.82.20.22.00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03.55.05.00.37

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de locations sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchetterie. En revanche, les camionnettes d'entreprises

ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seul le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie : les mardis, mercredis, jeudis et samedi 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les vendredis de 13h30 à 17h jusqu'à nouvel ordre. Le port du masque est obligatoire.

TRI SÉLECTIF : Les mardis 02, 16 et 30 juin.

(Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.)

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 5 et 19 juin.

ÉCHOS DE LA CITÉ

HORAIRES D'ÉTÉ DU BUREAU DE POSTE

À compter du lundi 29 juin et ce jusqu'au samedi 29 août, le bureau de poste sera ouvert Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 13h30 à 16h30. Le Samedi de 9h à 11h30. Fermé le jeudi toute la journée.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES DU SYNDICAT DES EAUX DE FONTOY PANDEMIE COVID-19

Par mesure de précaution et dans le contexte de la pandémie Covid-19, les services du SEAFF prennent les mesures suivantes :

- du 2 juin au 14 juillet, l'accueil physique de l'ensemble des sites sera fermé au public.
- l'accueil téléphonique au 03.82.59.10.10 (n° astreinte :7j/7, 24h/24) et par courriel à contact@seaff.fr reste en vigueur.
- Il est possible pour les abonnés de déposer des documents dans la boîte aux lettres extérieure au 36 rue de Metz à Fontoy.
- Du 15 juillet au 31 août, l'accueil physique du siège administratif sera ouvert au public de 8h45 à 11h45 et de 13h à 16h.

OUVERTURE DE LA CHASSE AU SANGLIER, RENARD ET TIR D'ÉTÉ DU CHEVREUIL

La chasse du sanglier, du chevreuil d'été (uniquement le brocard) et du renard débutera le samedi 1^{er} juin 2020 uniquement à l'affût et à l'approche dans la forêt communale et sur l'ensemble de la plaine de Trieux.

DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

L'affût et l'approche sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3 m environ.

7 miradors et 1 chaise d'affût sont installés dans la forêt communale de Trieux.

Ces miradors et chaises sont installés en pleine forêt à l'écart des grands chemins et à proximité des grosses coulées de passage du gibier.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants (maximum 60m).

L'affût et l'approche se pratiquent très tôt le matin (lever du jour) et très tard le soir (coucher du soleil).

DANS LA PLAINE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

Comme pour le bois l'affût et l'approche en plaine sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

En plaine 4 miradors d'affûts sont installés. Ces postes d'affûts sont disposés afin de surveiller les passages empruntés par les sangliers pour aller dans les champs de maïs, colza, blé dans lesquels ils créés des dégâts importants.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants maximum 80 m et généralement à la lunette.

L'affût et l'approche se pratiquent très tôt le matin (lever du jour) et très tard le soir (coucher du soleil)

Attention la chasse à l'affût et à l'approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions.

Le président de L'A.C.C.A
Guy ROYNETTE

URBANISME, TRAVAUX DIVERS

Un service d'urbanisme est à votre écoute en mairie. Certains croient qu'ils peuvent tout faire sur leur propriété et c'est faux. Le plus simple est de se renseigner en mairie. Dans beaucoup de cas, une simple demande d'autorisation suffit mais il faut faire cette demande, de plus elle est gratuite.

VOLS AU CIMETIERE

Depuis un certain temps, des vols se produisent dans le cimetière communal et c'est scandaleux ! Toute personne prise sur le fait sera lourdement sanctionnée. Des travaux sont en cours et le cimetière sera certainement fermé la nuit, un éclairage extérieur est également prévu.

RÉSULTATS CONCOURS DE PÂQUES 2020

Toutes nos félicitations aux gagnants !

Dans la catégorie « 9 à 11 ans » : Alexis, Anélya, Flavia.

Dans la catégorie « 6 à 8 ans » : Karlyn, Maxence, Mélinda.

Dans la catégorie « 3 à 5 ans » : Lucie, Téo et Lucile.

Dans la catégorie spéciale "Dessin" : Lucas, Axel, Noélie.

La remise des prix se fera dès que le déconfinement permettra de se réunir en nombre. En vous remerciant de votre compréhension.

LE SAVIEZ-VOUS !

DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2019

Suite à la **période de sécheresse durablement installée durant l'été 2019** et l'hiver concernant les tempêtes. Les sinistrés doivent **déclarer les dommages subis à leur assureur et informer la mairie** qui pourra établir une demande communale de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle afin de procéder aux indemnisations des dommages.

SCHÉMA DIRECTEUR PISTE CYCLABLE

Le syndicat mixte des transports du bassin de Briey (ST2B), dans le cadre de sa politique de soutien au développement des mobilités actives, a lancé en décembre 2019 **l'élaboration d'un schéma directeur cyclable** sur son territoire. Cette opération est réalisée avec l'aide de l'ADEME et de son appel à projet Vélos et Territoires. L'objectif de ce schéma directeur cyclable est d'établir dans un premier temps un état des lieux des pratiques du territoire et d'identifier les besoins en mobilité douce, pour, dans un second temps, **réaliser des aménagements visant à développer la pratique du vélo et à créer un réseau complet.**

Une **enquête participative** auprès de la population afin de comprendre vos habitudes et vos attentes en matière de pratique du vélo au quotidien est en ligne : <http://www.st2b.fr/>

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE : LE FIL

Inscriptions du 1^{er} juin au 10 juillet 2020 par Internet sur www.reseaulefil.fr ou à la boutique Le Fil Val de BRIEY. (Place Raymond Poincaré, attention l'adresse a changé.)
Renseignements au 0800 710 054 (Services et appels gratuits).

RESTAURATION

- Restaurant « Le Malambo » ouvert aux horaires habituels et le dimanche soir avec plats à emporter ☎ 03.82.46.15.29
- Café-Restaurant « Chez Vivien et Yvette » ouvert aux horaires habituels à compter du 9 juin. ☎ 03.82.20.41.29
- Scopizza ouvert aux horaires habituels. ☎ 03.82.20.41.77
- Kebab Antalya ouvert aux horaires habituels. ☎ 03.82.20.52.88
- Restaurant « Chez l'Alsacien » à Lommerange ouvert à compter du 12 juin au soir aux horaires habituels avec plats à emporter. ☎ 09.80.49.73.34

Pour plus de renseignements vous pouvez vous rendre sur leur site web ou leur page Facebook.

TRIEUX CONTACT

- Mr et Mme Guy SPAGNOL de LIART (Ardennes) nous ont fait parvenir 25 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrivent « Amical bonjour aux triotins. »

- Mr et Mme Pierre LONGHI de LA BUISSE (Isère) nous ont fait parvenir 50 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrivent « Avec nos remerciements pour l'envoi de Trieux Info c'est avec plaisir que nous recevons les nouvelles de Trieux. Bonjour à tous amicalement. »

- Mme Liliane VOLPI de BORMES-LES-MIMOSAS (Var) nous a fait parvenir 20 € pour l'envoi de Trieux Info.

- Mme Ginette POTIER d'ARGELES/MER (Pyrénées Orientales) nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Flora LEFEVRE née le 22/03/2020 à THIONVILLE.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.

Décès dans la commune :

- Jean, Pierre DAL BON né le 14/10/1951 à TRIEUX décédé le 02/03/2020 à ARS-LAQUENEXY.

- Edouard RUSSAK né le 26/04/1938 à TRIEUX décédé le 02/06/2020 à ARS-LAQUENEXY.

- Roger, Etienne, Jean LANG né le 21/11/1928 à MOYEUVRE-GRANDE (Moselle) décédé le 02/06/2020 à JOEUF.

Décès hors commune :

- Ginette, Elisabeth RENOUF née le 14/08/1949 à TRIEUX décédée le 24/02/2020 à VANDOEUVRE-LES-NANCY.

- Stanislaw, Sofie CHYZY ép KASTNER née le 15/12/1935 à TRIEUX décédée le 29/02/2020 à BOCHUM (Allemagne).

- Norma, Marguerite COLLAVO née le 16/05/1934 à TRIEUX décédée le 09/04/2020 à VALLENCIENNES (Nord).
- Carmen SAVI née le 11/06/1924 à TRIEUX décédée le 18/04/2020 à PROVINS (Seine et Marne).
- Jean-Claude, Louis GRUNEWALD né à TRIEUX le 02/10/1935 décédé le 22/04/2020 à COLMAR (Haut-Rhin).
- Guy, Pierre, Curzio MORITZ né le 23/06/1944 à TRIEUX décédé le 25/04/2020 à FLACK (Moselle).
- Elise, Antoinette ZANARDI née le 19/10/1923 à TRIEUX décédée le 16/05/2020 à LIVRY-GARGAN (Seine-St-Denis).
- Eléanore, Angéline TOGNOLINI née le 07/08/1925 à TRIEUX décédée le 16/05/2020 à MONTIGNY-EN-OSTREVENT (Nord).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent
leurs condoléances aux familles dans la peine.*

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2020

L'an 2020 et le 25 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de M. KOCIAK Jean-Claude, Maire

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, MISKIEWICZ Marie-José, NAGEL Annie, SABBA Bériza, MM : BOSSI Yoann, CERONE Antony, GOURY André, HENRY Pascal, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude.

Absent excusé : M. MASOTTI Sébastien.

Excusés ayant donné procuration : Mme DURLA Jocelyne à M. MENGHI Maurice, Mme TRIPODI Maria à Mme FILLGRAFF Monique, M. BARBERIO Antoine à M. TOMC Claude et M. PARROTTA Pascal à SABBA Bériza.

Procès-verbal de la réunion précédente : Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à la majorité (abstentions : 3, pour 15)

Monsieur Le Maire demande la raison de ces abstentions, aucune réponse.

A été nommée secrétaire : M. BOSSI Yoann

Avant d'ouvrir la séance, le maire retire de l'ordre du jour le point sur la demande d'autorisation du maire à déposer plainte au nom de la commune.

Suite à une demande de renseignement à ce sujet, Le Maire a préféré ne pas répondre afin de ne pas créer de polémique en période électorale.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 DEFINITIVES METHODE LIBRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils doivent se prononcer sur les Attributions de Compensation (AC) issues de la méthode libre ayant fait l'objet d'une révision.

La commune est concernée par les compétences et les montants suivants :

- Voirie : transfert à 0
- Petite enfance : Transfert de 122 468.38 €
- Éclairage public : 27 830.00 € : Le montant reste inchangé

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le montant révisé des AC définitives 2019 issues de la méthode libre : telles que suit :

150 298.38 € pour la méthode libre

- Dit que le solde des AC définitives 2019 est prévu au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DE MEURTHE ET MOSELLE

Le conseil municipal est informé de la demande de subvention du comité départemental. Il semblerait que Trieux n'ait pas de lauréat et à la vue des subventions déjà accordées à ce comité, le conseil municipal décide :

A la majorité (4 abstentions, 14 pour), de refuser la demande de subvention.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE MULTISPORT

Il est proposé d'adopter un règlement intérieur concernant l'espace multisport.

Ce document reprend l'accès, l'usage du local et des matériaux, droits et obligations des utilisateurs. Il est rappelé que ce local sera mis à disposition en priorité aux associations, à l'école, au

périscolaire et aux jeunes encadrés. Un planning sera fait quant à l'utilisation du multisport. M TELLIER informe le conseil que la commission de sécurité a validé les installations, des conventions seront signées avec les différents utilisateurs et espère que de nouvelles associations pourront se développer afin de proposer de nouveaux services grâce à cet espace.

Le règlement intérieur est annexé à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (3 abstentions, 15 pour) d'approuver ce règlement intérieur.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire nous fait part qu'en raison de la fermeture provisoire de la piscine intercommunale de LANDRES, nous pourrions bénéficier d'un éducateur sportif mis à disposition par l'intercommunalité.

M. BORDI (directeur de notre école) en est informé.

Monsieur MENGHI rappelle que cette offre est également accessible aux associations.

À ce sujet M GOURY informe le conseil que des expertises sont en cours, à première vue la cause serait une incompatibilité entre la colle à carrelage et l'ozone. La garantie décennale étant terminée, l'intercommunalité espère une réouverture pour la rentrée de septembre.

Monsieur Le Maire nous fait part du courrier reçu du 1^{er} ministre concernant le coronavirus nous précisant que tout est mis en œuvre dans les hôpitaux si besoin.

Madame SABBA demande à ce que ce courrier soit adressé à tous, ce sera fait.

Ayant constaté les fermetures répétées de notre bureau de poste, Monsieur Le Maire nous informe d'un rendez-vous dans la semaine avec le directeur de La Poste afin de comprendre pourquoi et suivre de près cette affaire qui est prise au sérieux.

Séance levée à 21h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

L'an 2020 et le 27 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale Maison Pour Tous Georges Brassens sous la présidence de M.

KOCIAC Jean-Claude, Maire

Présents : Mmes : CIPRIANI Christiane, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, DELLES Nathalie, DURLA Jocelyne, LANDOWSKY Sylvie, DEVAUX Stéphanie, VAN MEEL Lucie, MANGEOT Nathalie, SABBA Bériza, THIRION WATRIN Frédérique MM : KOCIAC Jean-Claude, BOSSI Yoann, CERONE Antony, BARBERIO Antoine, HENRY Pascal, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude, THOMAS Julien, MARZEK Jean-Pierre, RIANI Gérald, GIANGRANDI Patrick

Avant l'installation des conseillers municipaux, les membres de la liste PARROTTA s'étonnent de voir un public dans la salle. M KOCIAC explique que 16 chaises sont à la disposition du public, celles-ci sont installées de manière à respecter les règles de distanciation.

M KOCIAC demande à l'assemblée s'il quelqu'un veut que le conseil soit à huis-clos. La demande étant clairement exprimée par plus de trois conseillers. Le conseil se fera à huis-clos, les trois personnes présentes dans le public sont invitées à quitter la salle.

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. KOCIAC Jean-Claude, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Il rappelle les résultats de l'élection du 15 mars 2020

Liste KOCIAC 510 voies soit 62,57% 19 sièges au sein du conseil
4 communautaires

Liste PARROTTA 305 voies soit 37,42% 4 sièges au sein du conseil
1 communautaire

Taux de participation de 46,23%. M. Le maire précise que le taux de participation était de 44,45% en 2014 mais il est vrai qu'il n'y avait pas d'opposition.

M KOCIAC annonce également la démission de M PARROTTA Pascal et de Mme MISKIEWICZ Marie-José le 16 Mars 2020 auprès de la préfecture sans en aviser M. le Maire. Faute de pandémie, la préfecture n'a pas avisé la mairie de ces démissions, celle-ci en a été informée seulement le 25 Mai 2020 par M PARROTTA par mail.

M BOSSI Yoann a été désigné en qualité de secrétaire par le

conseil municipal.

2) ELECTION DU MAIRE

2.1 : Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M RIANI Gérald a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré vingt-trois conseillers présents et constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

2.2 : Désignation des assesseurs

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M TOMC Claude – M GIANGRANDI Patrick

2.3 - Déroulement de chaque tour de scrutin

M RIANI enregistre l'unique candidature à la fonction de maire, celle de M KOCIAK.

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin dans l'urne. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 - Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (Bulletins déposés) : 23

c) Nombre de suffrages blancs : 4

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 19

e) Majorité absolue : 12

A obtenu

Monsieur KOCIAK Jean-Claude : 19 voix

Monsieur KOCIAK Jean-Claude a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. le Maire retire de l'ordre du jour le point : Règlement intérieur car celui-ci n'est pas encore finalisé. M. Le Maire fait lecture de la chartre de l'élu.

3) ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. KOCIAK Jean-Claude, élu Maire, le

conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1 - Nombre d'adjoints

M Le Maire fixe à cinq le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3.2 - Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

M le Maire a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

À l'issue de ce délai, deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire avait été déposée. Ces listes jointes au procès-verbal comportent les noms suivants :

1) Liste KOCIAK : M. TELLIER Olivier, Mme. DURLA Jocelyne, M. MENGHI Maurice, Mme. DELLES Nathalie, M. TOMC Claude.

2) Liste RIANI : M. RIANI Gérald.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3 - Résultats du premier tour de scrutin

f) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

g) Nombre de votants (Bulletins déposés) : 23

h) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

i) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 23

j) Majorité absolue : 12

Ont obtenu : Liste KOCIAK : 19 Liste RIANI 4

3.4 - Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1er Adjoint : Monsieur TELLIER Olivier

2ème Adjoint : Madame DURLA Jocelyne

3ème Adjoint : Monsieur MENGHI Maurice

4ème Adjoint : Madame DELLES Nathalie

5ème Adjoint : Monsieur TOMC Claude

M le Maire nous indique que dans la continuité du mandat précédent Mme FILLGRAFF occupera un poste de conseillère déléguée.

4) DELEGATIONS DE CHAQUE ADJOINT

Olivier TELLIER : Seconde le maire, en charge de la sécurité, Gestion administrative du personnel, finances.

Jocelyne DURLA : En charge de l'hygiène et sanitaire et du projet médical.

Maurice MENGHI : en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement.

Nathalie DELLES : En charge de l'information communication, des affaires scolaires, culture, festivités et de la jeunesse.

Claude TOMC : en charge du suivi du personnel technique, des travaux construction bâtiments, gestion locations et relation associations et affaires sportives.

Monique FILLGRAFF : en charge des locaux associatifs.

5) FIXATION DES INDEMNITES

M. le Maire informe que l'augmentation prévue par l'état ne sera pas utilisée, par conséquent les indemnités resteront inchangées par rapport au mandat précédent.

C'est-à-dire :

Maire 35% de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Adjoints 16,5% de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Conseiller délégué 8% de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

A la majorité (4 contres, 19 pour), le conseil municipal accepte la fixation des indemnités.

Mme SABBA justifie son vote, vis-à-vis des prédécesseurs qui n'avaient jamais utilisé la totalité des indemnités. Monsieur le Maire rappelle que la totalité de l'enveloppe n'est pas utilisée car l'augmentation au 1^{er} janvier 2020 n'est pas appliquée.

M. le Maire explique que tout travail mérite salaire, le temps passé par les adjoints à leur tâche est considérable.

Au sujet des prédécesseurs, Monsieur le Maire reconnaît l'effort de Patrick Javelle mais pour d'autres, au vu des différentes indemnités perçues, il était normal que ceux-ci baissent leurs indemnités d'élus.

6) Questions diverses

M. le Maire nous informe que la distribution des masques est toujours en attente car sur une commande de 2700 masques au département seulement 400 nous ont été livrés à ce jour. La distribution de ces derniers se fera à la réception de la totalité, certainement dans les boîtes aux lettres avec le Trieux info.

Le conseil est informé que le projet sportif au stade va prochainement débiter.

Mme SABBA demande d'avoir accès au dossier, M le Maire répond que le dossier sera accessible ainsi que les subventions reçues pour sa réalisation.

M. le Maire annonce également malgré la crise du COVID 19 qui nous a fait prendre beaucoup de retard dans les projets :

- Les travaux de voirie concernant la rue du gros chêne seront réalisés cette année,
- Le bâtiment de la mine ne sera peut-être pas démoli cette année pour raison du retard pris par l'entreprise lors du confinement,
- Pour le lotissement A. BEMONT une dernière étude est en cours de réalisation. Les travaux débiteront courant 2021,
- Les points noirs et les marquages au sol vont être refaits à la charge de la commune.

Séance levée à 19 heures et 11 minutes.

LA VIE ASSOCIATIVE

ATELIER MÉMOIRE

Reprise des cours les mardis de 14h à 16h à la Salle Constant BONINSEGNA les 15, 22, 29 septembre et le 6 octobre 2020.

LA TRIOTHÈQUE

Ouverture aux horaires habituels : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30 en garantissant les gestes barrières.

Je passe un bel été !!!

J'évite les nuisances sonores

NUISANCES SONORES : Les travaux de bricolage et de jardinage que je réalise à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne à mon voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et je ne peux les utiliser que : Les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

TAPAGE NOCTURNE ET DIURNE : La saison des barbecues et des repas en extérieur recommence et c'est tant mieux ! Je respecte la tranquillité de mon voisin. Ce n'est pas parce que je suis chez moi que tout m'est permis, je respecte les lois.

MOTOS ET CYCLOS : Je suis conscient que je peux générer des nuisances sonores, j'évite de circuler inutilement avec mon véhicule.



Mon
TOUTOU



J'entretiens les abords de ma maison

TAILLAGE DES HAIES et ENTRETIEN DES RUES : En tant que propriétaire, je dois tailler mes haies sans tarder. C'est une raison de sécurité des voies passantes. Des courriers sont déjà parvenus pour avertir certains propriétaires. Je sais que si cela n'est pas fait, une entreprise peut être sollicitée et la facture me sera adressée. Le personnel technique désherbe actuellement les rues de ma commune et un arrêté a été pris l'an dernier. Il m'incombe en tant que propriétaire d'entretenir le devant de ma propriété.

Mon maître est au top, il me promène chaque jour et ramasse mes crottes grâce à des sacs vendus en mairie. Je ne dérange pas mes voisins car mon maître m'empêche d'aller sur leur propriété privée, sinon il serait verbalisé (35€ d'amende à 450€ en cas de récidive - loi R632-1).

Déconfinement en bonne humeur !

Continuons à pratiquer
les gestes simples
pour nous protéger



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

« PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ-NOUS »